

Négociations salariales à La Poste

Il va falloir tous s'en mêler !

Le 15 décembre s'est tenue la première séance des Négociations Annuelles Obligatoires.

Dès la connaissance de ce rendez-vous, la CGT s'est adressée à la DRH pour porter à sa connaissance un certain nombre de revendications à débattre dès cette plénière pour répondre aux attentes fortes exprimées par les personnels en termes de rémunération.



**Pour rappel les NAO
des deux années
précédentes se sont
soldées par une carence
d'accord et des
mesures décidées
unilatéralement.
La Poste n'a revalorisé
les plus bas salaires
que de **0,2%**
en avril 2021.**

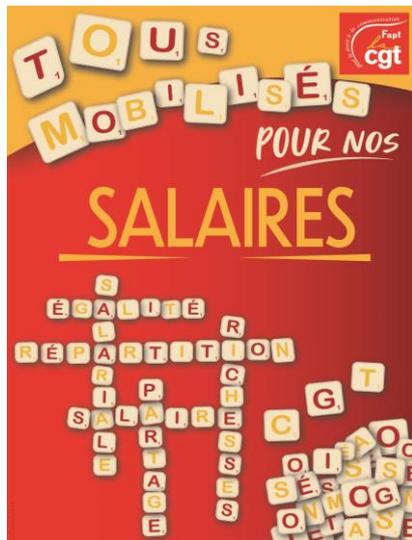
En parallèle, la CGT a proposé une rencontre intersyndicale à l'ensemble des fédérations de La Poste afin de travailler à l'élaboration de revendications communes et d'être en mesure de montrer une unité dans l'intérêt de toutes les postières et tous les postiers.

Si toutes les organisations syndicales n'ont pas répondu favorablement à notre proposition d'intersyndicale, une déclaration commune CGT, SUD, UNSA a entamé les débats ce 15 décembre, celle-ci pointait la nécessaire revalorisation des salaires a minima au niveau de l'inflation afin de stopper la perte systématique de pouvoir d'achat ces dernières années et l'attribution d'un treizième mois pour tous.

Ces deux points ont été repris partiellement voire intégralement par d'autres OS, seule la CFDT est restée très discrète de ce qu'elle attendait de cette première rencontre.

La Poste s'est contentée de prendre note des diverses revendications portées par les organisations syndicales, sans faire à ce jour les moindres propositions et a présenté la mise en œuvre de ses mesures salariales 2021.

Et ce n'est pas glorieux !



► Égalité professionnelle

Au-delà des augmentations générales et enveloppes individuelles particulièrement insuffisantes et choquantes au regard de l'augmentation du coût de la vie, les 300 K€ destinés aux mesures égalité professionnelle ont été intégralement utilisés aux bénéfices de 388 collègues. Si ce budget est totalement consommé, c'est que l'égalité pro n'est pas encore pleinement effective à La Poste et qu'il s'agirait dès cette année de mettre les moyens et un budget plus conséquent pour enfin y parvenir.

► Aide aux familles monoparentales

Concernant les 800 K€ alloués pour venir en aide aux familles monoparentales en difficultés, aucun bilan ne serait-ce que partiel de leur utilisation. Là encore, il est fort à parier que la transparence sur le nombre de dossiers élaborés, « satisfaits » laisserait apparaître des besoins bien plus importants que ce concédés par La Poste. Et c'est bien de véritables augmentations de salaire devant permettre à chacune, chacun de vivre dignement de son travail dont ont besoin les postier(e)s.

► Gel du point d'indice pour les fonctionnaires

1990 fonctionnaires sur les environ 60.000 encore dans les effectifs de La Poste ont perçu en fin d'année une indemnité correspondant à moins de 20€ mensuels au titre de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat. Cette mesure spécifique aux agents de la Fonction Publique est loin de pallier la perte de pouvoir d'achat avec le gel de la valeur du point d'indice pour des personnels qui depuis 2 ans, 3ans voire plus demeurent sur le même échelon.

► CDD et CDI

15.000 CDD et CDI de niveau I.2 ou I.3 ont vu (ou à peine) leur salaire revalorisé au 1er octobre pour que celui-ci se situe juste au SMIC, ce dernier ayant été augmenté par le gouvernement de 2,2% en cours d'année, mécanisme de rattrapage de l'inflation qui n'avait plus été mis en œuvre depuis plus de 10 ans. Alors que l'on ne cesse de devoir acquérir de nouvelles compétences, plus ça va et plus les Postiers deviennent des Smicards. **D'ailleurs avec les grilles salariales actuelles, un ACC12 ayant de 6 à 9 ans d'ancienneté à un salaire brut de 8€ mensuels plus élevé que le SMIC. TOTALEMENT INTOLERABLE !**

Les niveaux de rémunérations sont tellement insuffisants à La Poste que cela devient même un obstacle au recrutement ou pour fidéliser les personnels. C'est pourquoi La Poste reconduit et élargit le champ d'attribution des primes exceptionnelles et d'installation pour les collègues travaillant dans des territoires limitrophes de la Suisse et du Luxembourg.

Mais aujourd'hui avec l'augmentation significative de nombreux produits de première nécessité comme l'énergie, l'alimentation, le carburant ou les loyers, ce sont tous les Postiers qui ont le sentiment de vivre à Monaco avec un salaire Bulgare.

**Dans le même temps,
TOUT augmente :**

- ✓ le gaz : + 75%
- ✓ l'électricité : + 50%
- ✓ les produits frais : + 45%
- ✓ le blé : + 30%
- ✓ le carburant : + 14%
- ✓ et le timbre... + 160%
en dix ans !!!

Alors que l'inflation va certainement avoisiner les 3% au titre de 2021, selon les calculs de l'INSEE (avec toutes les inégalités que cela comporte entre catégories sociales) La Poste dans sa présentation de l'augmentation du coût de la vie affiche une inflation moyenne à peine à 1,5%.

Pour la CGT, cette référence est inacceptable et les salaires doivent être tous revalorisés a minima au niveau de l'inflation réelle et cela de manière rétroactive dès le début de l'année à venir. Si le calendrier des négociations est annoncé avec leurs issues mi-mars, ce n'est pas une raison pour une mise en œuvre des mesures qu'à compter d'avril.

Pour la CGT, L'ATTRIBUTION D'UN TREIZIÈME MOIS pour tous, la REVALORISATION SIGNIFICATIVE DES SALAIRES par des augmentations générales pour tous (avec pour base un SMIC à 2000€ bruts), cadres et non-cadres, s'imposera à l'appui des mobilisations de tous les personnels.

Depuis quelques semaines une consultation proposée par la CGT pour l'augmentation des salaires, du pouvoir d'achat est à disposition dans les services, auprès des syndiqués ou syndicats départementaux. Il s'agit de s'en saisir massivement et de décider d'initiatives de partout autour de notre pouvoir d'achat. La deuxième plénière NAO devrait se tenir le 19 janvier, débattons pour en faire un moment revendicatif autour de nos salaires.

Signez la pétition disponible dans les services

La Poste
Octobre-2021

PÉTITION

À retourner
au syndicat départemental
et à la Fédération

Augmentation du salaire brut
Retraite décente

Le travail fait par les postiers doit se traduire par une rémunération à la hauteur de leurs besoins et pour l'amélioration du système des retraites.

Le Personnel signataire du service, bureau, centre, site avec la CGT FAPT, exige lors des Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires:

- 2000€ brut comme salaire minimum
- L'augmentation des salaires de tous les postiers
- Le versement immédiat d'un 13ème mois
- L'égalité salariale femme/homme
- Le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 euros
- L'attribution de toutes les prestations aux CDD et intérimaires

**AUGMENTER
LES SALAIRES
MAINTENANT !**

Au niveau interprofessionnel, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires ont d'ores et déjà acté de faire du **27 janvier**, une journée nationale de mobilisation avec un focus sur l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux.

Car de partout dans de nombreuses professions et entreprises, les luttes s'organisent sur les revendications salariales avec des victoires à la clé.

Alors, nombreux, ensemble, décidons de porter de manière offensive nos revendications salariales.

**JEUDI 27 JANVIER
MOBILISÉS POUR NOS
SALAIRES ET NOS EMPLOIS**



Notre fédération CGT continuera ses contacts unitaires auprès de l'ensemble des organisations syndicales dans le but d'organiser et soutenir toutes les luttes autour des revendications salariales dans notre profession



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif)Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

.....

